



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Liberté
Égalité
Fraternité

ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL EN FRANCE

Direction générale
du travail

La DGT est en charge de la politique du travail conduite par la ministre du travail

- Elle est en charge de l'élaboration des textes du code du travail relatifs au travail illégal
- Elle est l'autorité centrale de l'inspection du travail dont elle assure le pilotage, l'appui et l'animation
- Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique de lutte contre le travail illégal (notamment par l'inspection du travail) en liaison étroite avec l'ensemble des autres services de contrôle
- Il s'agit d'une politique interministérielle,
- La DGT assure , pour ce faire, le secrétariat de la Commission Nationale de Lutte contre le Travail Illégal (formation spécialisée du comité national de lutte contre les fraudes) + instance nationale de pilotage + groupe opérationnel de coordination

L'inspection du travail en France

Missions:

- Le **contrôle** de l'application de la législation du travail dans les entreprises et sur les chantiers ;
- L'appui au dialogue social et l'intervention dans les conflits collectifs par la **médiation** ;
- Le **conseil** donné aux employeurs et salariés sur l'application de la législation du travail ;
- La **remontée d'informations** auprès de l'autorité centrale ;
- **Une autorité administrative prenant des décisions** : demandes d'autorisation de licenciement de salariés protégés (environ 25 000 décisions par an), dérogations aux durées maximales de travail, élections professionnelles, règlement intérieur...

L'inspection du travail en France

Une Inspection du travail :

Généraliste : l'ensemble des dispositions régissant les relations individuelles et collectives du travail ainsi que la santé et la sécurité au travail

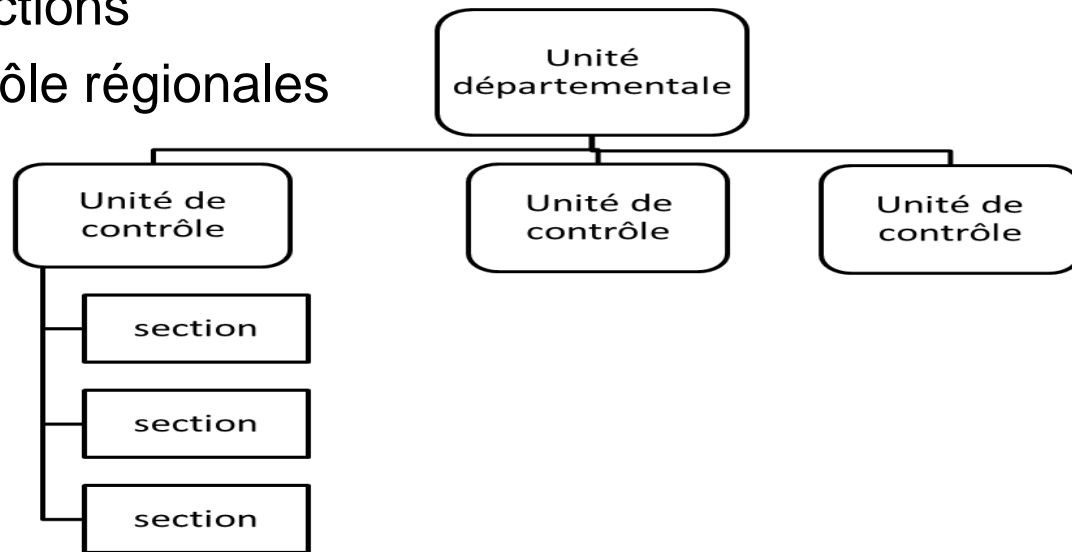
Compétente pour tous les établissements du secteur privé, dans tous les secteurs d'activité hors administrations publiques et territoriales (1.757.000 établissements)

Organisée **territorialement** :
DIRECCTE > UD > UC > 8 à 12 sections

L'inspection du travail en France

Une Inspection du travail **territoriale** : **225** unités de contrôle territoriales regroupant **2069** sections

+ **22** unités de contrôle régionales



L'inspection du travail en France

La Direction Générale du Travail

- Autorité centrale du système d'inspection du travail
- définit les priorités nationales d'action du système d'Inspection du travail
- Apporte un appui et pilote des opérations de contrôle d'envergure nationale

Les DIRECCTE

- déclinent la politique du travail
- définissent l'organisation de l'inspection du travail au niveau régional

Les unités de contrôle

- Échelon opérationnel d'intervention

L'inspection du travail en France

Prérogatives et moyens d'enquête :

- **Droit d'entrée** dans les établissements de jour comme de nuit, aux fins de procéder à des contrôles et enquêtes, sans devoir en informer préalablement l'employeur (contrôles inopinés) ;
- **Droit d'entendre l'employeur et les salariés**, seul ou en présence de témoins ;
- **Présentation** des livres, registres et documents obligatoires et **communication** de tous documents, quel qu'en soit le support (en matière de harcèlement, discriminations, égalité professionnelle, santé/sécurité au travail) ;
- **Demande de vérifications** ou de mesurages .

L'inspection du travail en France

Des outils diversifiés :

- **à mobiliser en fonction des situations rencontrées**
- **dans l'objectif d'une application effective du droit du travail.**
 - ✓ Simples observations;
 - ✓ Mise en demeure de se conformer à la réglementation sous peine de sanctions ;
 - ✓ Arrêts d'activités ;
 - ✓ Sanctions administratives ;
 - ✓ Procès-verbaux adressés à l'autorité judiciaire en vue de voir condamner pénalement l'employeur et/ou l'entreprise (personne morale) ;
 - ✓ Référé civil: saisine du juge judiciaire en vue de faire cesser un risque sérieux d'atteinte à l'intégrité physique des travailleurs, ou un manquement aux règles du repos dominical ;

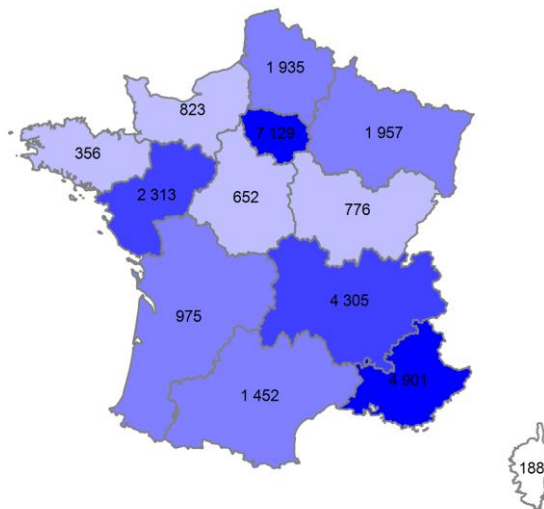
L'inspection du travail en France

Quelques chiffres:

295 890 interventions en 2019, dont 167 445 interventions dans le cadre des plans et campagnes prioritaires réparties de la façon suivante :

- 48 842 sur le thème du travail illégal
- 24 367 sur le thème du détachement (PSI)
- 38 566 sur la question des chutes de hauteur
- 15 540 sur l'amiante (à la fois des actions sur les chantiers et au siège des entreprises)
- 9 413 sur l'égalité professionnelle
- 12 659 actions collectives en direction des TPE ou PME
- 2 246 sur le contrôle de la RSE dans les transports routiers
- 1 385 dans les ICPE et établissements classés Seveso
- 14 453 sur la mise en place du comité économique et social (CSE)

Nombre de déclarations actives DPD par région de la prestation



Région de la prestation	Déclarations actives	%
France	27 582	
Ile-de-France	7 129	25,5 %
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4 901	17,5 %
Auvergne-Rhône-Alpes	4 305	15,4 %
Pays-de-la-Loire	2 313	8,3 %
Grand Est	1 957	7,0 %
Hauts-de-France	1 935	6,9 %
Occitanie	1 452	5,2 %
Nouvelle-Aquitaine	975	3,5 %
Normandie	823	2,9 %
Bourgogne-Franche-Comté	776	2,8 %
Centre-Val de Loire	652	2,3 %
Bretagne	356	1,3 %
Corse	188	0,7 %
La Réunion	62	0,2 %
Guyane	32	0,1 %
Martinique	28	0,1 %
Saint-Barthélemy	28	0,1 %
Guadeloupe	19	0,1 %
Polynésie Française	1	0,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	1	0,0 %
Wallis et Futuna	1	0,0 %
Total	27 934	100,0 %